Saint-Damase
Fière de son histoire

AVIS DE PROMULGATION

AVIS est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 5 mars 2024, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 143

« RÈGLEMENT NUMÉRO 143 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE »

Le règlement est disponible pour consultation, sur rendez-vous, au bureau municipal situé au 115, rue Saint-Étienne à Saint-Damase. Il peut également être consulté sur le site internet de la municipalité, sous l'onglet *Gestion municipale / Règlementation*

DONNÉ à Saint-Damase, ce 6e jour du mois de mars 2024.

Johanne Beauregard, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Municipalité de Saint-Damase
Téléphone : 450 797-3341
Courriel : info@st-damase.qc.ca
Télécopieur : 450 797-3543
www.st-damase.qc.ca
115, rue Saint-Étienne
Saint-Damase, Québec J0H 1J0